



Réf. Farde e-Assemblées : 2592475

N° OJ : 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Asbl Comité National Belge du Souvenir.- Subside : 600,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'asbl Comité National Belge du Souvenir demande un subside de 600,00 EUR pour couvrir ses frais pour la séance commémorative à caractère culturel international lié aux 50 ans d'anniversaire du Comité, qui a été organisée le vendredi 23/02/2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- Un subside de 600,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Comité National Belge du Souvenir.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :